



Centre Régional  
d'Études et d'Actions  
sur les Inadaptations  
et les handicaps

# A propos de ...

N° 31 – novembre 2009

## Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en Bretagne

Cet article propose une photographie des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en Bretagne. Une première partie présente l'état de l'offre, une seconde décrit les publics accompagnés par ces services tandis qu'une troisième partie donne quelques indicateurs relatifs au personnel.

Les diverses appellations de ces services (SSAD, SAAAI, SSEFIS, SAFEP) sont dans ce texte regroupées sous l'appellation SESSAD. Par « domicile », il faut entendre « là où se trouve l'enfant », chez lui, dans la structure petite enfance, à l'école, ...

### I - Avec plus de 2 000 places de SESSAD, la Bretagne fait partie des régions les plus équipées.

Fin 2008, la Bretagne disposait de 2 060 places de SESSAD, dont la moitié s'adresse à la déficience intellectuelle.

Nombre de places SESSAD au 31.12.08

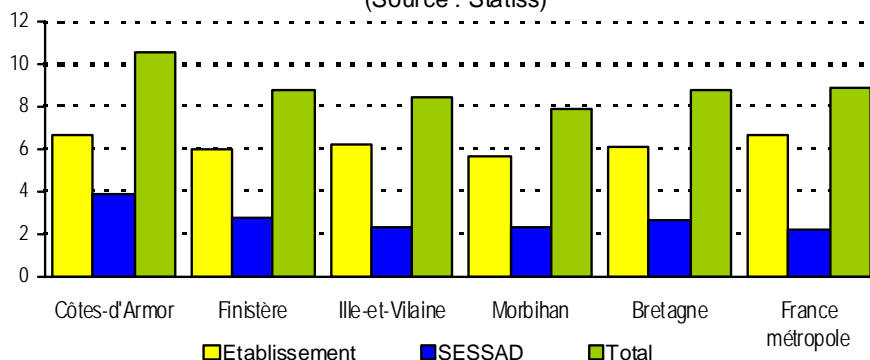
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne
Déficience intellectuelle	232	309	289	222	1 052
Troubles de la conduite et du comportement	75	42	65	42	224
Déficience motrice	56	78	69	47	250
Polyhandicap	5	0	0	16	21
Déficience Auditive	85	49	140	55	329
Déficience Visuelle	46	60	40	40	186
<b>total</b>	<b>499</b>	<b>538</b>	<b>603</b>	<b>422</b>	<b>2 062</b>

Source : DRASS Bretagne/Service AMS

Avec 2,7 places SESSAD pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Bretagne fait partie des régions dont l'offre d'accompagnement à domicile est la plus développée (2,2 places au niveau national).

Taux d'équipement par département au 01.01.08

(Source : Statiss)



Toutefois, cette situation plus favorable en matière d'offre SESSAD s'accompagne d'une offre moins développée en établissements. En effet,

*Travailler dans un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), c'est accompagner des enfants ou des adolescents en situation de handicap dans leur vie de tous les jours, dans leur vie d'élèves, d'apprentis, de camarades de jeu ou de loisirs, de citoyens, ... c'est échanger en équipe pluridisciplinaire et croiser les approches, c'est s'appuyer sur une direction et un projet de service, mais aussi sur des partenaires...*

*Les chiffres présentés dans ce numéro ne peuvent donner une photographie du quotidien des professionnels et des usagers de ces services, mais ils caractérisent le cadre dans lequel ceux-ci vivent et permettent ainsi de comprendre le dispositif institutionnel d'accompagnement qui détermine aussi ce quotidien.*

*L'approche quantitative proposée dans ce numéro sera donc utilement complétée par une approche plus qualitative que visent précisément les journées d'études telles que les 7<sup>èmes</sup> journées régionales SESSAD en novembre 2009 à Rennes.*

Rachelle LE DUFF  
Conseillère Technique  
CREAI de Bretagne



la Bretagne a redéployé plus rapidement que d'autres régions ses places d'établissements en places SESSAD. Au global, la Bretagne enregistre un léger retard d'équipement par rapport au niveau national (8,8 places contre 8,9 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans).

### **Les Côtes-d'Armor conservent un taux d'équipement nettement supérieur à celui des autres départements bretons.**

Les répartitions départementales des places SESSAD par agrément (page 3) mettent en avant des particularités départementales de l'offre SESSAD :

- la sur-représentation des places pour déficience intellectuelle dans le Finistère (58 % au lieu de 51 % au niveau régional) ;
- la sur-représentation des places pour TCC dans les Côtes-d'Armor (15 % contre 11 % au niveau régional) et à l'inverse, la sous-représentation des places pour TCC dans le Finistère (8 %).
- la sur-représentation des places pour déficience auditive en Ille-et-Vilaine (23 % contre 16 % au niveau régional) et à l'inverse la sous-représentation dans le Finistère (9 %)

L'offre de prise en charge en SESSAD sur un territoire s'analyse également au regard du panel des dispositifs existants sur ce territoire. Divers dispositifs autres que les SESSAD peuvent assurer un accompagnement ambulatoire des jeunes ayant une déficience : les CAMSP pour les moins de 6 ans, les CMPP, les CMP, ou encore des réseaux de santé ou des libéraux. L'absence ou la faiblesse d'un de ces dispositifs constitue l'un des facteurs d'une pression plus forte des demandes auprès des autres alternatives, comme l'illustre l'importance des listes d'attente en SESSAD dans les Côtes-d'Armor, premier département breton par son taux d'équipement en SESSAD, mais :

- dont la densité en libéraux est la plus faible de la région (kinésithérapeutes mais surtout orthophonistes),
- dont le taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile est le plus faible de la région (0,86 places pour 1 000 jeunes de 0 à 16 ans inclus au 01.01.2008 contre 1,16 au niveau régional),
- dispose d'un seul CMPP sur le département.

La diversité des dispositifs sur un territoire accroît les possibilités d'adéquation des réponses, permettant une fluidité des parcours. Cela nécessite que l'ensemble des acteurs du dispositif identifie les missions et modalités d'intervention des uns et des autres.

**Les prises en charge « à domicile » (SESSAD) représentent aujourd'hui en Bretagne 31 % de l'offre du dispositif d'éducation spéciale** contre 24 % en 2002 et 12 % en 1993.

L'augmentation de l'équipement médico-éducatif (SESSAD et établissements) en faveur des enfants et adolescents handicapés au cours des dernières

années résulte d'un développement des places en SESSAD plus important que la diminution des places en IME (page 4).

### **Le développement d'une offre « spécifique »**

Ces dernières années, l'offre SESSAD s'est diversifiée en direction de populations « spécifiques ».

#### **→ Les enfants autistes ou TED (troubles envahissants du développement)**

Fin 2008, 4 SESSAD disposent de places agréées pour des jeunes autistes ou TED : il s'agit de SESSAD dédiés à ce public (SESSAD Autisme de Brest, 25 places et SESSAD Mille Sabords à Rennes, 30 places), tous deux émanant d'hôpitaux ou de SESSAD déficience intellectuelle avec des places pour ce public (SESSAD La Passagère à St Malo, 5 places et SESSAD Kerdiret à Ploemeur, 14 places). **Ces 74 places dédiées autisme/TED représentent 3,6 % des places de SESSAD en Bretagne.**

A signaler, l'ouverture en janvier 2009 de 10 places au SESSAD Interm'aide 22 à St-Brieuc.

Fin 2008, selon l'enquête CREAM, ces 4 SESSAD accompagnaient 88 jeunes autistes ou TED, soit 14 jeunes suivis au-delà des places agréées pour ce public. 7 jeunes étaient inscrits en liste d'attente sur les 2 SESSAD autisme/TED.

Toutefois, des SESSAD sans place dédiée à l'autisme ou TED accompagnent également ce public. Ainsi, ce sont **au moins 140 jeunes autistes ou TED qui étaient accompagnés fin 2008** par les SESSAD ayant répondu à l'enquête (66 dans le Finistère, 54 en Ille-et-Vilaine et 22 dans le Morbihan) (nombre sous-estimé compte-tenu des non répondants).

#### **→ Les enfants présentant des troubles spécifiques du langage (TSL)**

3 SSEFIS déclarent avoir des places agréées TSL : il s'agit du SSEFIS Jacques Cartier (22) avec 50 jeunes TSL présents fin 2008 pour 50 places financées, du SSEFIS Paul Cézanne (35) avec 26 jeunes présents (nombre de places dédiées indéfini) et du SSEFIS Kerveiza (35) avec 12 jeunes présents pour 10 places financées.

Toutefois, 4 autres SESSAD déclarent suivre des jeunes TSL fin 2008 : deux SESSAD du Finistère (7 jeunes) et deux SESSAD du Morbihan (3 jeunes).

Ainsi, ce sont **98 jeunes TSL qui étaient accompagnés par les SESSAD** ayant répondu à l'enquête.

#### **→ Les enfants présentant des troubles sévères des apprentissages (TSA)**

Les troubles spécifiques d'apprentissage du langage oral et écrit (dysphasies, dyslexies)<sup>1</sup> sont à situer dans l'ensemble plus vaste des troubles

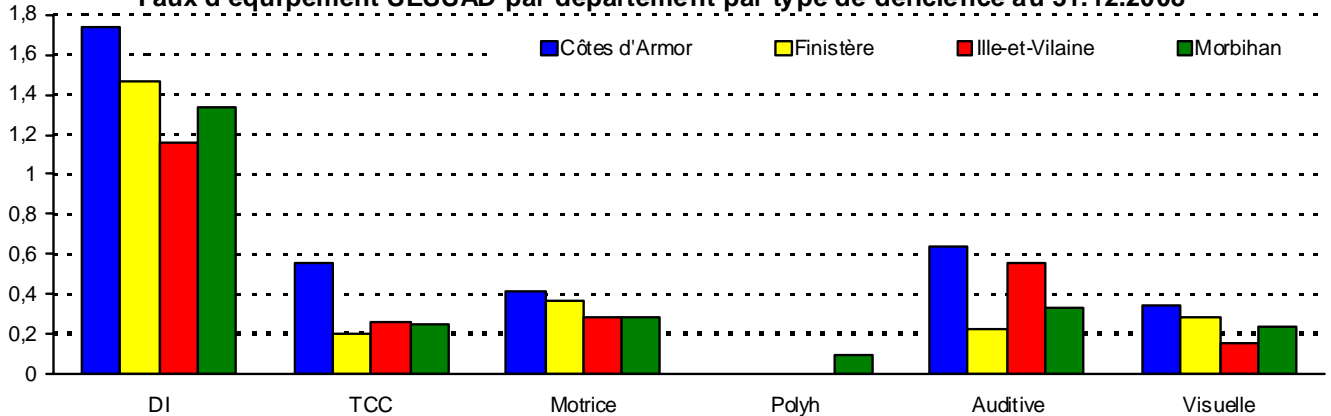
<sup>1</sup> Circulaire n° DGS/SD6D/MEN n° 2002-68 du 4 février 2002 relative à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit

spécifiques des apprentissages. On estime à environ 4 % à 6 % les enfants d'une classe d'âge concernés par ces troubles pris dans leur ensemble, dont moins de 1 % présentent une déficience sévère.

Le SESSAD A Denn Askell est le seul SESSAD ayant un agrément TSA (5 places financées pour 8

places autorisées). 5 jeunes avec TSA étaient présents au 31 décembre 2008 dans ce SESSAD. Toutefois, 6 autres SESSAD déclarent accompagner **52 jeunes TSA**.

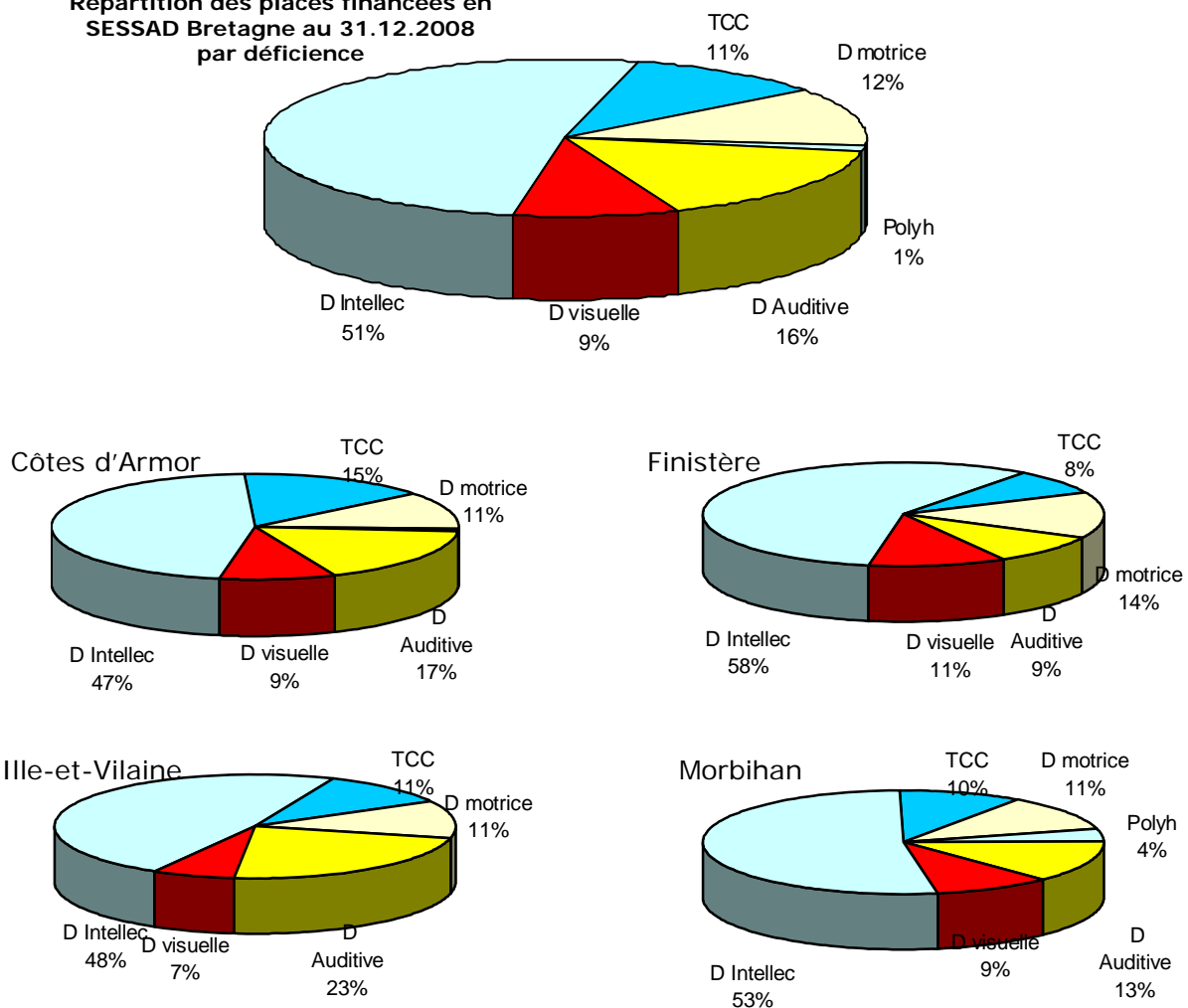
**Taux d'équipement SESSAD par département par type de déficience au 31.12.2008**



Source : DRASS – AMS

\* taux d'équipement = nb de places financées pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

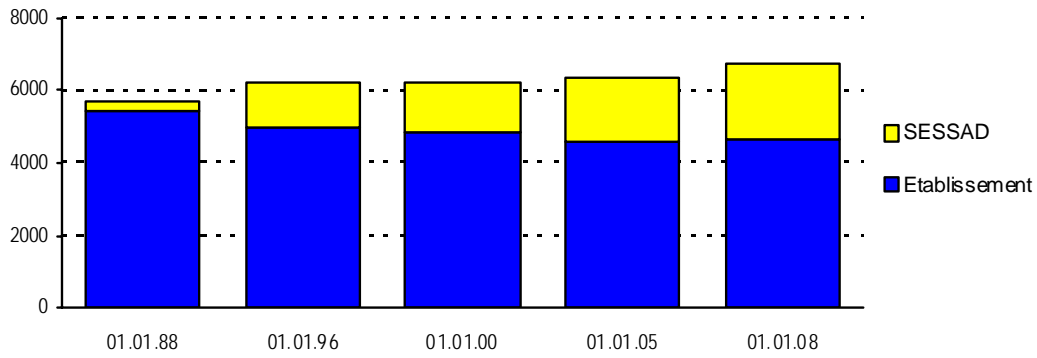
**Répartition des places financées en SESSAD Bretagne au 31.12.2008 par déficience**



Source : DRASS Bretagne/Service AMS

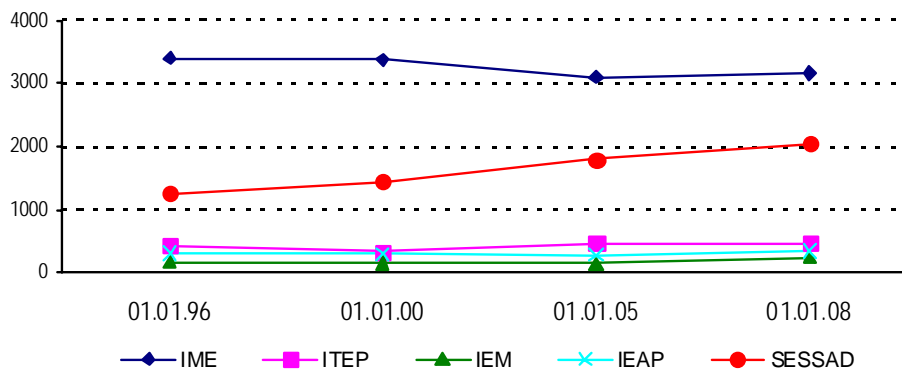


### Evolution des places en établissements et services médico-sociaux en Bretagne



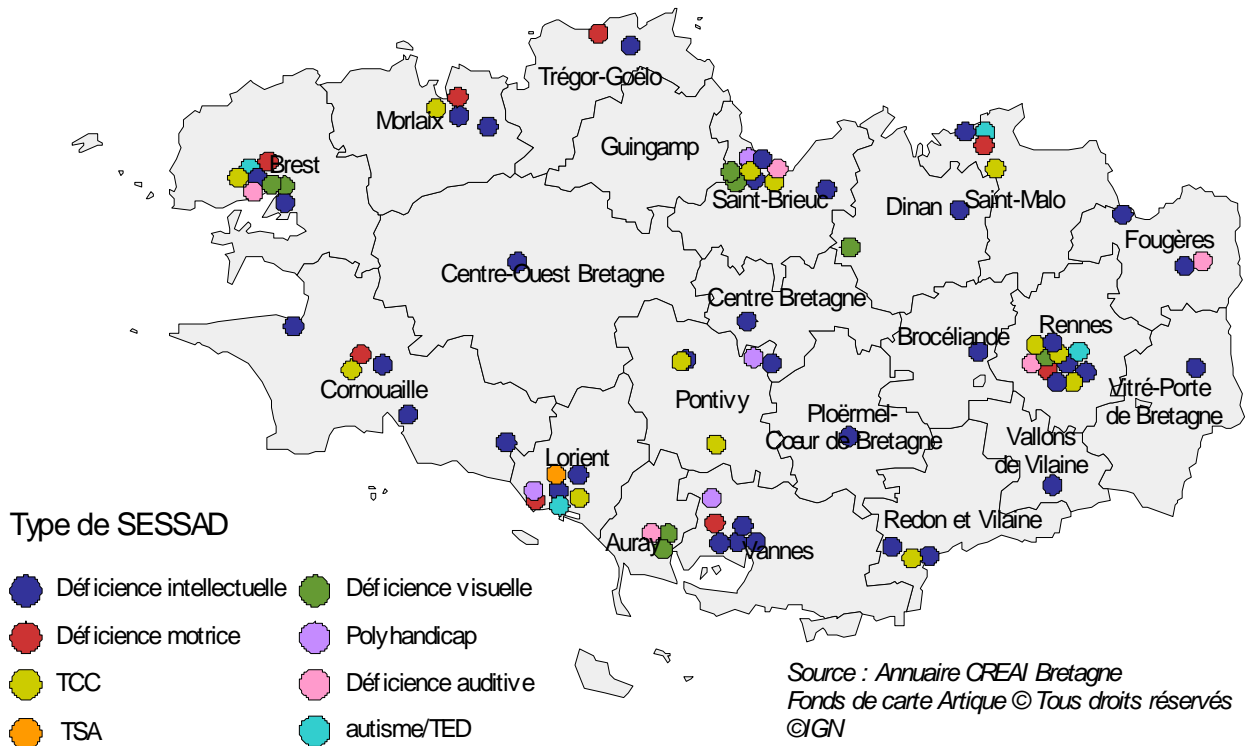
Source : STATISS

### Evolution des places en Bretagne



Source : STATISS

### Localisation des SESSAD en 2009





Seul le Pays de Guingamp ne dispose d'aucun SESSAD ; toutefois, la proximité du pays de Saint-Brieuc (qui enregistre le plus fort taux d'équipement en SESSAD de la région) permet un accès à ces soins. De même, les SESSAD du pays de Trégor-Goëlo répondent à une partie des besoins de ce territoire. D'autres pays ne disposent que d'un seul SESSAD déficience intellectuelle (pays du Centre-Ouest-Bretagne, pays de Vitré-Porte de Bretagne, pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne ou encore pays de Vallons de Vilaine).

### **Une offre insuffisante pour répondre aux besoins**

A la demande de l'Association des SESSAD de Bretagne, le CREAL a réalisé au premier semestre 2009 une actualisation de l'enquête de besoins. Le questionnaire a été diffusé à l'ensemble des 67 SESSAD de Bretagne. Parmi ces derniers, 9 SESSAD ayant un double ou triple agrément ont renseigné deux ou trois questionnaires (7 en 2007). Ainsi, ce sont 76 agréments de SESSAD qui ont été interrogés.

Après les relances téléphoniques, 66 questionnaires ont été exploités, soit 87 % des agréments (64 questionnaires en 2007, soit 84 % des agréments).

### **Importance de la population accompagnée au-delà des places financées**

Au 31 décembre 2008, **plus de 63 jeunes** étaient suivis par les SESSAD ayant répondu à l'enquête au-delà de leurs places financées. Cet effectif sous-estime la réalité puisque des SESSAD n'ont pas communiqué ces éléments.

**Ce sont surtout les SESSAD des Côtes-d'Armor (département étant de plus mieux équipé) puis du Finistère qui suivent des enfants au-delà de leur capacité.**

Le nombre de jeunes accueillis au-delà des places financées est toutefois moins important que ceux enregistrés les années précédentes : 92 fin 2006 et 120 fin 2005.

### **Des effectifs en liste d'attente toujours en augmentation**

Parmi les 66 SESSAD ayant répondu à l'enquête, **57** ont signalé des enfants inscrits sur leur liste d'attente au 31 décembre 2008 (ils étaient 46 dans l'enquête précédente).

En cumulant les listes d'attentes des SESSAD ayant participé à l'enquête, l'effectif à l'échelle de la région est de 1 007 jeunes. Après élimination des doublons et des situations pour lesquelles la date de notification CDAPH n'est pas renseignée ou est postérieure au 31 décembre 2008, l'effectif est de 850 contre 569 fin 2006.

Au-delà du nombre plus important de participants à l'enquête, les effectifs en liste d'attente de SESSAD progressent et passent d'une moyenne de près de 8 enfants par SESSAD au 31 décembre 2005 à 9 enfants par

SESSAD au 31 décembre 2006 et à **13 enfants par SESSAD** au 31 décembre 2008.

En ne retenant que les situations pour lesquelles **la date de contact avec la famille est renseignée**, ce sont **606 jeunes** qui sont inscrits en liste d'attente SESSAD à la fin 2008.

L'augmentation de l'effectif global en liste d'attente enregistrée au 31 décembre 2008 par rapport aux situations précédentes repose notamment sur **un effectif en liste d'attente toujours plus important en SESSAD Déficience intellectuelle** (458 au 31 décembre 2008 contre 352 fin 2006 et 259 fin 2005), **en SESSAD Déficience motrice** (128 au lieu de 109 fin 2006, 68 fin 2005 et 42 fin 2003) **et en SESSAD Déficience auditive** (80 au lieu de 37 fin 2006, 17 fin 2005 et 5 fin 2003, du fait notamment de notifications pour des Troubles sévères du langage, TSL).

L'augmentation des effectifs en liste d'attente se vérifie également auprès des SESSAD TCC ayant répondu à l'enquête : 136 enfants signalés au 31 décembre 2008 par les 9 SESSAD (soit près de 15 jeunes par SESSAD) contre 54 enfants signalés fin 2006 par 7 SESSAD (soit près de 8 jeunes par SESSAD) et 27 enfants signalés par 4 SESSAD fin 2005 (soit près de 7 jeunes).

La progression des effectifs en liste d'attente de SESSAD est particulièrement le fait des SESSAD d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, tandis qu'une baisse des effectifs en liste d'attente est observée dans le Morbihan. Ces résultats s'expliquent pour partie par les taux de réponse par département qui ont connu des mouvements opposés selon les départements (progression du taux de réponse dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine et diminution dans le Morbihan).

Un représentant de l'Association des SESSAD de Bretagne attire l'attention également sur les **pratiques divergentes des MDPH en matière de notification** : ainsi, la MDA 56 privilégie la recherche de réponse immédiate (même incomplète) sur la recherche de la réponse en adéquation avec les besoins repérés, cette dernière pratique étant observée en Côtes-d'Armor.

### **Diminution des accompagnements « par défaut »**

Les situations suivies « par défaut » diminuent, mais l'effectif reste important : **au moins 26 jeunes étaient suivis « par défaut »** par un SESSAD en attente d'une place disponible.

Au 31 décembre 2008, 11 SESSAD parmi les 66 ayant répondu à l'enquête signalent accompagner 26 jeunes « par défaut » en attente d'une réorientation, dont 23 en SESSAD déficience intellectuelle.



## Nombre d'enfants suivis au-delà des places financées : Situation au 31 décembre 2008

Nb enfants présents - Nb places financées	DI/TED	TCC	Motrice	Polyh	Auditive	Visuelle	Total
Côtes d'Armor	14	9	3	- 1	5	6	<b>36</b>
Finistère	20	3	0	0	0	1	<b>24</b>
Ille-et-Vilaine	- 9*	0	1	0	- 9	11	<b>- 6</b>
Morbihan	4	1	3	1	0	0	<b>9</b>
<b>Bretagne</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>- 4</b>	<b>18</b>	<b>63</b>

Source : enquête Association SESSAD de Bretagne. 31.12.2008

\*ouverture SESSAD Trisomie 21 à St-Grégoire récente (-13), en attente de montée en charge

## Etat des listes d'attente

Base : date Contact famille renseignée ou non

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au <b>31.12.08</b>	DI	TED	TCC	Motrice	Polyh	TSA	Auditive	visuelle	Total
Côtes d'Armor	76	0	26	58	0	0	21	0	181
Finistère	73	2	23	17	0	0	20	20	155
Ille et Vilaine	151	5	72	42	0	0	39	0	309
Morbihan	158	0	15	11	3	16	0	2	205
Total	458	7	136	128	3	16	80	22	850

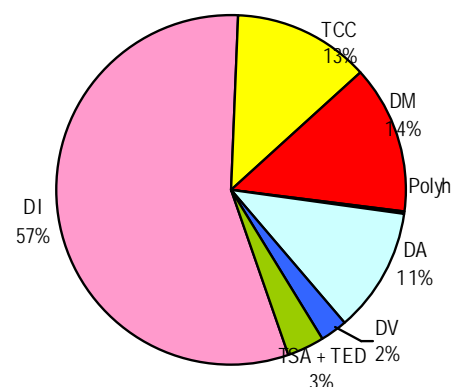
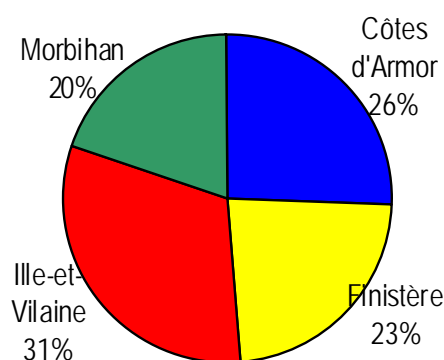
Base : date Contact famille renseignée

Nb de jeunes inscrits sur liste d'attente au <b>31.12.08</b>	DI	TED	TCC	Motrice	Polyh	TSA	Auditive	visuelle	Total
Côtes d'Armor	70	0	19	46	0	0	21	0	156
Finistère	69	0	23	17	0	0	16	13	138
Ille et Vilaine	111	5	29	14	0	0	32	0	191
Morbihan	91	0	5	6	2	15	0	2	121
Total	341	5	76	83	2	15	69	15	606

Lecture : 850 enfants enregistrés en liste d'attente de SESSAD suite à la réception de la notification par le SESSAD, dont 606 confirmés par un contact avec la famille.

## Répartition des effectifs en liste d'attente au 31 décembre 2008

(base = date contact de la famille renseignée)





Cet effectif « par défaut » est en diminution au cours des dernières années :

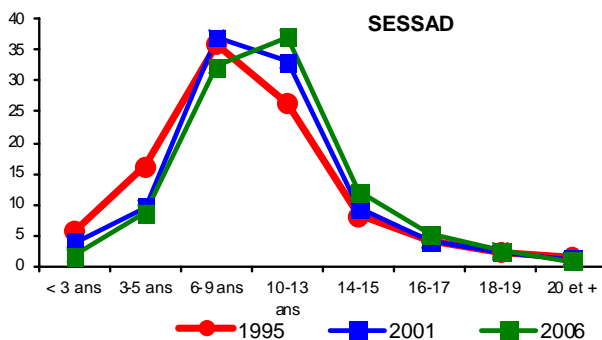
- fin 2006, 18 SESSAD signalaient suivre 35 jeunes en attente d'une place disponible.
- fin 2005, 14 SESSAD étaient concernés par 18 jeunes.
- Fin 2003, 19 SESSAD étaient concernés par 45 jeunes,
- Et fin 2002, 18 SESSAD étaient concernés par 60 jeunes.

Cette baisse traduit-elle une meilleure adéquation des admissions ? ou est-ce le reflet d'une augmentation des réponses des autres dispositifs ? Une autre hypothèse, proposée par un représentant de l'Association des SESSAD de Bretagne, serait que la notion de « par défaut » se dilue au fur et à mesure que les limites d'accueil définies par les agréments deviennent de plus en plus poreuses.

#### PRIAC 2009-2013

« Une des priorités principales en Bretagne est la poursuite du développement des services d'éducation spéciale et de soins à domicile pour favoriser la scolarité des enfants handicapés en milieu ordinaire. 550 places sont programmées dont plus de la moitié pour des déficients intellectuels. Pour les déficiences émergentes, il est prévu 45 places pour des artistes et 67 places pour des enfants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage. »

### Les publics SESSAD



Source : Enquêtes ES 95/01/06, DRASS/DREES

Les publics des SESSAD, âgés en moyenne de 10 ans, sont plus jeunes que ceux des établissements médico-éducatifs.

### Les SESSAD et l'accompagnement précoce (moins de 6 ans)

Une des missions des SESSAD est d'intervenir, sur notification de la CDAPH, sur les lieux de vie des enfants handicapés, notamment pour « la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à 6 ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage

familier de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ».

Bien qu'ayant majoritairement un agrément pour la prise en charge précoce, l'accompagnement des moins de 6 ans par les SESSAD reste faible.

**Le nombre de SESSAD concernés par l'accompagnement précoce progresse : il est passé de 19 fin 2006 à 37 fin 2008.**

**Fin 2006<sup>2</sup>, 10 % des jeunes accompagnés par les SESSAD de Bretagne étaient âgés de moins de 6 ans contre 13 % en 2001.**

Les SESSAD « déficients visuels » et « déficients auditifs » sont organisés en services spécialisés en fonction des âges (SAFEP pour les moins de 3 ans). Les places « éducation précoce » sont donc dédiées et garanties. A l'inverse, les autres SESSAD couvrent la tranche d'âge fixée par l'agrément (le plus souvent 0-20 ans). Ils ne disposent donc pas de places dédiées.

En Bretagne, les SAFEP déficience auditive (0-3 ans) ont été progressivement remplacés par des CAMSP le plus souvent spécialisés dans la déficience auditive.

Il est intéressant de souligner ce mouvement de remplacement des SAFEP Déficience auditive (0-3 ans) par des CAMSP Déficience auditive. Ce mouvement ne s'opère pas du côté de la déficience visuelle où chaque département a au moins un SAFEP, le dernier étant en projet de création en Ille-et-Vilaine (PRIAC 2011 et 2012).

La part des moins de 6 ans est la plus importante (plus de 50 %) dans les SESSAD pour polyhandicapés.

Il y a donc un problème de file active : les CAMSP devraient pouvoir passer le relais aux SESSAD afin d'accueillir eux-même les arrivants tout jeunes.

Le nombre important d'enfants en liste d'attente génère des délais d'attente trop longs et donc peu compatibles avec la réactivité nécessaire dans le champ de l'éducation précoce, ce qui peut expliquer pour partie le faible effectif d'enfants de moins de 6 ans suivis par les SESSAD.

Des professionnels de CAMSP confirment la difficulté à passer le relais aux SESSAD compte tenu de leur liste d'attente. Le développement de CAMSP, une des priorités du PRIAC, aura-t-il un impact sur le nombre de demandes d'accompagnement par un SESSAD pour les jeunes enfants non scolarisés ?

De plus, du fait du développement des dispositifs collectifs d'intégration scolaire (CLIS et UPI), les SESSAD sont mobilisés par la scolarisation d'enfants en école primaire et de plus en plus par la scolarisation d'adolescents au collège, voire au lycée (UPI Pro). La plupart des

<sup>2</sup> enquête ES06, DREES/DRASS de Bretagne



## SESSAD observe un **vieillissement de la population suivie** :

- la part des 10 ans et plus est passée de 42,2 % fin 1995, à 49,5 % fin 2001 et 57,6 % fin 2006 ;
- la part des 16 ans et plus est passée de 7,7 % fin 1995, à 7,3 % fin 2001 et 8,3 % fin 2006.

## Les SESSAD et l'accompagnement des 16-20 ans

La majorité des SESSAD a un agrément jusqu'à 20 ans. Mais, dans les faits, peu de jeunes âgés de 16 ans et plus sont accompagnés par ces SESSAD : 8,3 % des jeunes suivis par un SESSAD fin 2006<sup>3</sup> étaient âgés de 16 ans ou plus. Toutefois, cette proportion augmente au cours des dernières années (7,3 % fin 2001).

Parmi les SESSAD ayant répondu à l'enquête, 36 accompagnaient au 31 décembre 2008 des jeunes de 16 ans et plus. **Le nombre de SESSAD concernés par l'accompagnement des 16 ans et plus a donc progressé** (14 fin 2006). Cette évolution s'explique pour partie par le **développement des UPI et pose la question du suivi de la formation et de l'insertion professionnelles**.

## Les SESSAD et la scolarisation

L'enquête ES 06<sup>4</sup> révélait que fin 2006 la quasi-totalité des enfants suivis par un SESSAD était scolarisée : **1 908<sup>5</sup> enfants, soit 94 % des enfants suivis par un SESSAD**, contre 1 299 en 2001 (91 %). Parmi ces enfants, 489 étaient scolarisés en classe d'initiation, d'adaptation CLIS (24 % des enfants suivis par un SESSAD) et 205 en UPI (10 %). Ils étaient respectivement 385 (27 %) et 87 (6 %) en 2006. Parmi les élèves accompagnés par un SESSAD, **700 étaient donc scolarisés de manière collective, soit 37 % des effectifs**.

Fin 2008, parmi les SESSAD ayant répondu à l'enquête, 85 % des jeunes suivis étaient scolarisés. Ce pourcentage est inférieur à celui observé par l'enquête ES 06, du fait des non-répondants ou des modalités d'enquête ?

Fin 2008, **au moins 448 élèves suivis par un SESSAD étaient par ailleurs accompagnés par un AVS, soit 26 % des publics SESSAD scolarisés**. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants (page 9). Parmi les 1 035 enfants qui bénéficiaient d'un accompagnement par un AVS en établissement scolaire à la rentrée 2008, ce sont donc au moins 4 élèves sur 10 qui étaient suivis par un SESSAD.

<sup>3</sup> source : enquête ES 06, DRASS/DREES

<sup>4</sup> Source : DRASS/DREES, enquête ES 06

<sup>5</sup> 71 scolarisés dans l'établissement avec intégration scolaire et 1 837 scolarisés exclusivement Education Nationale

Fin 2008, au moins 297 élèves suivis par un SESSAD étaient scolarisés en UPI, soit 17 % des publics SESSAD scolarisés. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants.

Parmi les 701 élèves inscrits en UPI à la rentrée 2008, au moins 297 étaient accompagnés par un SESSAD, c'est-à-dire au moins 4 élèves sur 10.

Fin 2008, au moins 132 élèves suivis par un SESSAD étaient scolarisés en SEGPA, soit 8 % des publics SESSAD scolarisés. Ce chiffre sous-estime la réalité compte-tenu des non-répondants.

## Progression du handicap psychique

Fin 2006, près de 4 enfants sur 10 en SESSAD présentent comme déficience principale une déficience intellectuelle, mais la proportion des enfants souffrant de troubles psychiques augmente (20 % fin 2006 contre 13 % fin 2001).

En établissements, la part des déficiences intellectuelles en déficience principale est plus importante. A l'inverse, la part des déficients auditifs et visuels ainsi que la part des déficients moteurs sont plus importantes en SESSAD.

Déficiência principale	SESSAD		Ensemble (éts + SESSAD)
	Effectif	%	%
Déficiência intellectuelle	785	38,6	49,7
Troubles du psychisme	406	19,9	22,7
Troubles du langage et de la parole	71	3,5	2,8
Déf. auditive ou visuelle	465	22,8	11,2
Déficiência motrice	166	8,2	5,8
Plurihandicap	17	0,8	1,4
Déficiences viscérales, métaboliques et nutri	3	0,1	0,1
Polyhandicap	23	1,1	4,3
Autres déficiences ou inconnues	64	3,1	1,0
Non réponse	36	1,8	1,1

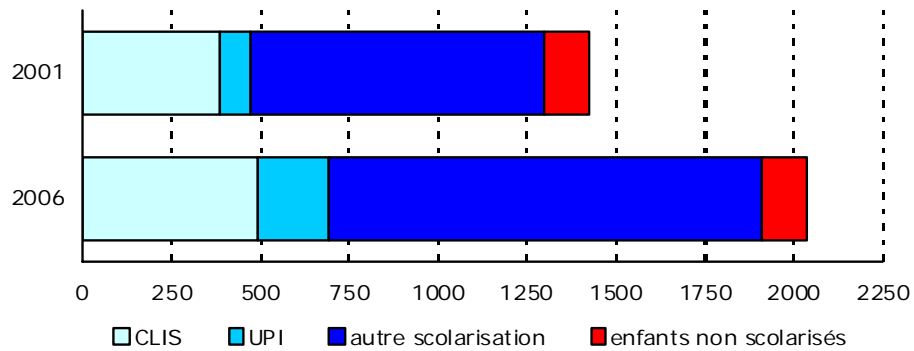
Source : Enquête ES06, DREES/DRASS de Bretagne

Pathologie et origine des déficiences	SESSAD		Ensemble
	Effectif	%	%
Autisme et syndromes apparentés	113	5,6	8,4
Psychose infantile	133	6,5	12,1
Autre psychose	6	0,3	0,5
Trisomie, aberrations chromosomiques	129	6,3	7,5
Accidents périnataux	137	6,7	7,0
Traumatisme crânien	49	2,4	2,6
Pathologie génétique autre	204	10,0	7,5
Autres ou inconnues	1265	62,1	54,4

Source : Enquête ES06, DREES/DRASS de Bretagne

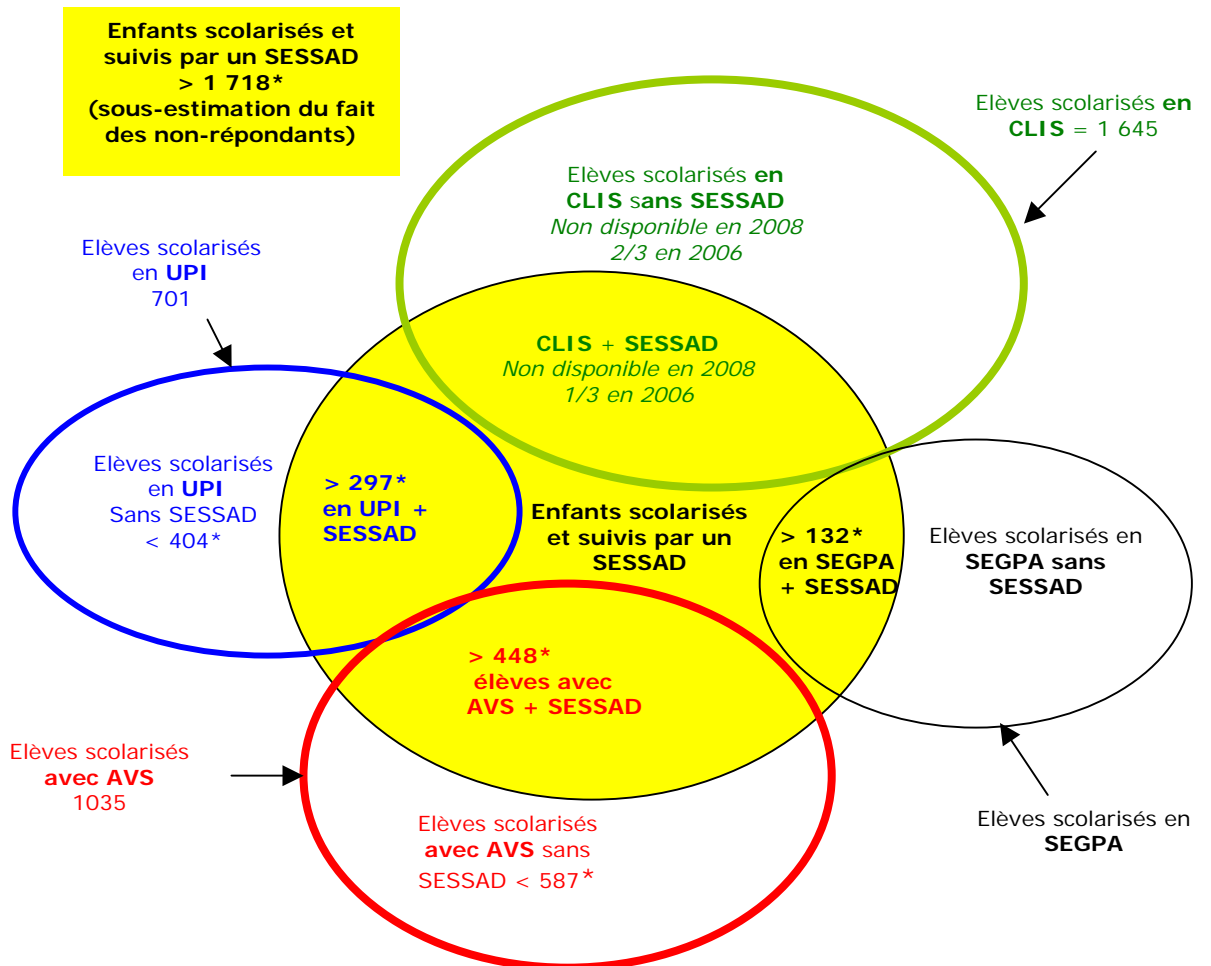


## Evolution de la répartition des enfants selon le mode de scolarisation en Bretagne



Source : Enquête ES/DREES/DRASS de Bretagne

Au 31 décembre 2008 (Sources : Enquête SESSAD / CREA I Bretagne /ASH)



\*compte-tenu des non-répondants,

### III – Le personnel des SESSAD en Bretagne <sup>(3)</sup>.

Fin 2006, 460 professionnels en équivalent temps plein (ETP) exerçaient en SESSAD, soit 12 % des ETP du champ médico-éducatif pour enfants handicapés (les professionnels des IME représentant la moitié des ETP du champ).

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente 47 % de l'ensemble du personnel de SESSAD, suivi du personnel médical, paramédical et psychologue (33 %).

Le taux moyen d'encadrement est de 24 ETP pour 100 places en SESSAD en Bretagne contre 27 au niveau national.

Le taux est inférieur à celui observé pour l'ensemble des établissements médico-éducatifs (71).

#### Répartition du personnel dans les SESSAD

	en ETP	En % d' ETP
Personnel de direction	60,4	13,08
Personnel des services généraux	7,7	1,66
Personnel d'encad. sanitaire et social	25,0	5,41
Personnel éduc., pédago. et social	216,9	46,94
Dont Enseignement	40,6	8,78
Travail	3,3	0,71
Education spécialisée	137,9	29,84
Famille	22,7	4,91
Communication	12,5	2,70
Personnel médi., paramédi. et psycho.	150,8	32,63
Candidat élève	1,3	0,27
<b>Total des emplois en ETP</b>	<b>462,1</b>	

Source : Enquête ES/DREES/DRASS de Bretagne

(3) DRASS de Bretagne. L'info statistique n°13. mars 2009.

#### Taux d'encadrement par département (en nombre d'ETP pour 100 places)

	Côtes d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Bretagne		France estimée
	Tx G.	Tx R.	Tx G.	Tx R.	Tx G.	Tx R.	Tx G.	Tx R.	Tx G.	Tx R.	Tx G
<b>SESSAD</b>	25	25	23	20	24	20	25	20	24	21	27

Tx G. = taux globaux mesure le nombre d'ETP pour 100 places, tous emplois confondus

Tx R. = taux restreint, mesure le nombre d'ETP pour 100 places hors personnels de direction, de gestion et d'administration et des services généraux. Cet indicateur permet d'atténuer les effets des différents modes d'organisation, notamment de l'externalisation éventuelle des fonctions d'administration ou relevant des services généraux.

Source : Enquête ES/DREES/DRASS de Bretagne

#### Perspectives

Avec le développement des UPI, les SESSAD semblent « happés » par le suivi de la scolarisation des enfants sortants de CLIS. Selon les professionnels des SESSAD, les durées d'accompagnement augmentent de fait et le renouvellement des publics accompagnés est moins effectif. Or, les SESSAD ont aussi un rôle actif à jouer pour assurer le relais de l'accompagnement précoce des CAMSP.

Diverses enquêtes, dont celle de la Plateforme « Grandir Ensemble » révèle l'effort à réaliser en matière de participation sociale des enfants en situation de handicap. Les SESSAD pourraient renforcer leur rôle de facilitateur à cette participation sociale.

Enfin, de part leur modalité d'intervention, les SESSAD ont un rôle à jouer dans l'accompagnement à la formulation des projets de vie pour « ouvrir les possibles ».

Les professionnels des SESSAD disposeront prochainement de Recommandation de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'ANESM pour interroger leurs pratiques et projets de service.

#### Pour en savoir plus ...

STATISS 2009. Bretagne.

Le personnel en fonction dans les établissements et services pour personnes handicapées en Bretagne. DRASS de Bretagne. L'info statistique n°13. mars 2009

Les établissements d'éducation spéciale. L'accueil des enfants handicapés. DRASS de Bretagne. L'info statistique n°12. septembre 2009

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : publics et modalités d'intervention. DREES. Etudes et résultats n°574, mai 2007

L'enquête de besoins de prise en charge par les SESSAD de Bretagne. Actualisation 2009. Association des SESSAD de Bretagne. CREAI de Bretagne. Septembre 2009.



CREAI de Bretagne - CS 60 615 – 35706 Rennes Cedex 7

Tél : 02.99.38.04.14 – Fax : 02.99.63.41.87 - Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net)

Et retrouvez les informations du CREAI de Bretagne sur son site : [www.creai-bretagne.org](http://www.creai-bretagne.org)

Supplément à VRAC Info N°09-09 – ISSN 0298-4032